Partage entre Nestlé et Agnelli : Perrier va à Nestlé...

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **- (1992)**

Heft 37

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-848080

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

aux employés du secteur privé est d'être protégé contre les licenciements. Réélu tous les 4 ans, un fonctionnaire ne peut être licencié au cours de cette période que s'il a causé un grave préjudice à la Confédération. Lorsque des postes sont supprimés, par exemple lorsqu'une ligne ferroviaire régionale est remplacée par un service de bus, une autre place aux CFF est recherchée ailleurs. Lors de la dernière réélection pour la période 1989-1992, seuls 14 fonctionnaires fédéraux sur 100.932 n'ont pas été réélus en raison de prestations jugées insuffisantes. Un seul parmi ces 14 employés travaillait aux CFF, deux fonctionnaires de la même compagnie ont été rétrogradés au rang de simples agents, tandis que neuf autres n'étaient réélus que sous réserve. Toute personne concernée par ces mesures a la possibilité d'introduire un recours qui va jusqu'au Tribunal Fédéral. Si le fonctionnaire obtient gain de cause, il doit être réintégré dans sa fonction. Il en va autrement dans le secteur privé, où un employé qui saisit la justice peut au mieux espérer un arrangement avec l'employeur qui veut s'en séparer.

Bas salaires menacés

Parmi les secteurs pour lesquels une privatisation serait envisageable, figurent en particulier les services de nettoyage ainsi que certains ateliers. Charly Pasche, président de la Fédération des Cheminots, s'insurge devant le fait que ce sont les gens qui ont déjà les plus bas salaires. Un passage dans le privé signifierait pour eux de nouvelles pertes de gain en raison de leur manque de qualification. Une situation encore aggravée par le fait qu'il s'agit généralement de personnel facilement remplaçable, ce qui le met dans une situation défavorable vis-à-vis des employeurs. D'autre part, si des entreprises privées devaient aussi faire rouler des convois sur le réseau CFF, ce qui est actuellement en discussion, leurs employés devraient se passer du statut de fonctionnaire. Mais la formation de personnel spécialisé - conducteurs de locomotive par exemple - serait difficile à organiser dans un espace de temps restreint. Les syndicats disposeraient ainsi d'atouts lors des négociations contractuelles. ■

Les CFF veulent supprimer le transport automobile au Simplon

Les tarifs des CFF augmenteront de 12% en moyenne dès le mois de mai. Il faut s'attendre également à de nouvelles hausses en 1993, notamment sur les lignes les plus fréquentées. D'autre part, les CFF veulent supprimer dès le 3 janvier 1993 le transport des automobiles par le tunnel du Simplon, invoquant la diminution du volume de voitures transportées et la suppression des contributions de la Confédération. Non, répondent les députés du Conseil des Etats, qui demandent d'une seule voix que ce moyen de transport soit maintenu. Quant à la Compagnie Berne-Leotschberg-Simplon (BLS), elle a fait savoir au même moment que le coût du chargement des véhicules par le tunnel du Loetschberg serait majoré, passant de 17 à 20 frs.s., alors que le transport entre Brigue et Goppenstein serait supprimé dès le 31 mai.

Partage entre Nestlé et Agnelli :

Perrier va à Nestlé ...

... et tout le monde est content. Effectivement tous les protagonistes engagés dans la "bataille de Perrier" (cf Messager Suisse du mois de mars) se déclarent satisfaits. Surtout Nestlé bien sûr, qui a fini par obtenir ce qu'il voulait. La célèbre eau minérale Perrier.

Le géant suisse de l'agro-alimentaire va pouvoir ajouter la célèbre bouteille aux autres eaux minérales qu'il possède déjà (Contrex, Saint-Yorre, Vichy, Plancoët et Thonon). Nestlé devient ainsi le n° 1 des eaux minérales mondiales et va organiser son "pôle de l'eau minérale". Pour acquérir la belle, les veveysans vont porter le prix de leur Offre Publique d'Achat (OPA) à 1.700 FF (contre 1.475 FF) et débourseront la bagatelle de 15,3 milliards de FF. Quant à BSN, Nestlé lui revendra Volvic - qui fait partie du groupe Perrier - et récupérera au passage 3,05 milliards de FF. A Agnelli reviendra le grand cru bordelais Château Margaux et quelque 120.000 mètres carrés d'immobilier au coeur de Paris. L'autre élément important de cette bataille entre titans et dont le sort avait provoqué une vive émotion, est les Caves de Roquefort. Elles restent pour l'instant chez Nestlé mais si la société devait être vendue, c'est le Crédit Agricole (actuel actionnaire) qui serait chargé de l'opération.

Ainsi, voici l'épilogue d'une sérieuse empoignade qui aura vu plusieurs OPA, des offres secrètes et de belles joutes judiciaires et "laissera le souvenir de l'étrange coalition d'un géant suisse avec l'establishment français", comme le commentait le journal "Libération".

Spécialiste des grandes batailles

En 6 ans, c'est la troisième grande bataille industrielle que Nestlé a gagné (Rowntree en 1986, Buitoni en 1988) et les veveysans ont toujours su mettre tous les avantages de leur côté. Aux nombreux juristes qu'elle met habituellement sur ce genre d'affaires, Nestlé a ajouté une impressionnante force de frappe financière. Quand les Suisses déclaraient au mois de janvier dernier qu'ils avaient l'intention de fonder un "pôle de l'eau minérale" autour de Perrier, ils savaient de quoi ils parlaient. L'extension de leur groupe passait forcément par l'acquisition d'autres marques et l'achat de Perrier était le but déclaré de Nestlé. Et une fois de plus, le géant a prouvé qu'il finit toujours par obtenir ce qu'il veut. Finalement l'intervention d'Agnelli n'aura constitué qu'un fâcheux contretemps. Fâcheux pour Nestlé mais certainement pas désagréable pour le "Grand Patron Italien"qui empochera au passage une plus-value boursière de l'ordre de 2 milliards de FF. De quoi avaler l'échec. ■